

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 18/001/2008 (Public)
ÉFAI
30 juillet 2008

Fidji. Les auteurs présumés de violences policières doivent être traduits en justice

Amnesty International condamne vigoureusement les violences exercées à l'encontre de Josefa Baleiloa par les policiers fidjiens qui ont mis fin à sa tentative de fuite dans la nuit du 23 juillet 2008 à Suva, la capitale du pays. Josefa Baleiloa n'a pas repris conscience depuis son passage à tabac; il se trouve sous assistance respiratoire en soins intensifs au Colonial War Memorial Hospital de Suva.

Selon la télévision fidjienne, Josefa Baleiloa aurait été frappé avec une extrême violence par plus de dix policiers, qui auraient continué à le frapper après qu'il se soit rendu. Selon des témoins, des policiers auraient traîné Josefa Baleiloa et l'auraient battu avec des morceaux de bois et des pierres ; ils auraient sauté sur lui après qu'il ait perdu connaissance et continué à le faire dans le véhicule de police qui les emmenaient.

Amnesty International soutient la décision du ministre de la défense par intérim Raul Epeli Ganilau d'ouvrir une enquête sur les violences dont a été victime Josefa Baleiloa et demande instamment que les responsables présumés de ces actes soient traduits en justice. Amnesty International demande instamment aux autorités de mener l'enquête avec détermination et dans les meilleurs délais afin de restaurer la confiance de la population dans les forces de police.

Les brutalités dont a été victime Josefa Baleiloa témoignent de l'augmentation des violences policières à Fidji à l'encontre des suspects, des fuyards et des condamnés. En avril de cette année, trois policiers ont été reconnus coupables dans le cadre d'une affaire qui s'était terminée par le décès de Tevita Malasebe, blessé à la tête après avoir été emmené pour être interrogé en juin 2007. En 2001, David Wise qui s'était échappé de prison avait été battu à mort. Amnesty International appelle la police fidjienne à réagir face à ce problème de recours à une violence excessive et à veiller à la formation et à la bonne compréhension des policiers de leurs devoirs et obligations en matière de maintien de l'ordre et de protection des droits de tous les citoyens.